

# Au fil de l'eau

## Kichen an dour



## édito

*Les collectivités évoluent en permanence, elles se transforment par la volonté de leurs élus et grâce à l'adaptation de leurs agents aux enjeux actuels. La défense de l'intérêt public nous guide et nous motive au quotidien. Elle nous engage, en cette période de mutations des collectivités impulsées par les lois Maptam et Notre, à nous interroger sur les évolutions possibles du statut, de l'objet et du périmètre d'intervention du syndicat mixte du Trégor.*

*L'année 2016 sera une année décisive pour définir la nouvelle organisation locale du portage et du financement de nos actions.*

*Malgré ces incertitudes, deux programmes importants sont lancés : les actions de prévention des inondations (voir pages centrales) et la reconduction des actions de lutte contre les algues vertes. Le programme 2012/2015 de lutte contre les algues vertes a mobilisé les agriculteurs et ses effets sont mesurables. Le SMT sera très attentif lors de la définition des actions 2016/2020 à maintenir aux agriculteurs la liberté de choix des solutions adaptées à chaque exploitation. Je suis persuadé que, dans ces conditions, ils sauront à nouveau faire évoluer l'agriculture en l'adaptant aux attentes de la société.*

*C'est notre rôle d'élu d'accompagner cette évolution en participant à la construction d'un projet stratégique agricole, porteur de solutions d'avenir garantes de l'équilibre économique de notre région.*

**Guy PENNEC**

Président du Syndicat Mixte du Trégor (S.M.T.)

## Qualité des eaux du Trégor

Depuis une quinzaine d'années, le Syndicat Mixte du Trégor (SMT) assure le suivi de la qualité des eaux du Trégor (physico-chimie et phytosanitaires). Les résultats de l'année hydrologique 2014/2015 sont disponibles sur notre site internet :

[www.syndicat-tregor.fr](http://www.syndicat-tregor.fr)



Photo SMT

## Lutte contre les algues vertes à Locquirec : un bilan dont nous pouvons être fiers



Photo SMT

Le premier Plan de lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PAV) touche à sa fin et les résultats sont à la hauteur des objectifs fixés (réduction du flux d'azote arrivant dans l'anse de Locquirec de 90 tonnes). L'année 2016 sera consacrée à la finalisation des actions relatives à la première tranche du PAV et à l'élaboration du plan d'actions de la seconde tranche prévue sur la période 2017-21. plus d'infos sur : [www.syndicat-tregor.fr](http://www.syndicat-tregor.fr)

## Le périmètre de protection de la prise d'eau du Dourduff bientôt en place

Suite au passage en enquête publique au cours du mois de janvier, la version définitive du périmètre de protection révisé va être validée par arrêté préfectoral. Les travaux de construction des talus de protection prescrits seront réalisés à l'automne 2016.



Photo SMT





Photo SMT

Fond de vallée inondée.

# Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations démarre en 2016 !

Labellisé en août 2015 par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Rivière de Morlaix verra ses premières actions mises en œuvre au printemps 2016.

Clément LE SAUX, chargé de mission inondations au Syndicat mixte du Trégor, nous détaille le programme...



## Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le PAPI traduit la volonté collective des partenaires locaux et départementaux de s'engager dans une stratégie de gestion globale du risque inondation. C'est dans une logique de solidarité entre les territoires situés en amont des bassins versants du Queffleuth, du Jarlot et du Tromorgant et ceux impactés par les débordements en aval que se construit cette stratégie commune.

## Quels sont les axes de travail du PAPI ?

Le PAPI de la Rivière de Morlaix s'est donné 3 objectifs :

**1. Développer la connaissance et la conscience du risque inondation** en créant des outils de sensibilisation tels qu'une exposition pédagogique avec une maquette en 3D pour simuler les ruissellements à l'origine des débordements et en installant des repères

de crues et des échelles de mesure des niveaux d'eau au centre-ville de Morlaix ;

**2. Réduire les dégâts** par la mise à disposition d'équipements de protection auprès des commerces et des habitants du centre-ville de Morlaix empêchant ainsi les entrées d'eau en cas de débordement ;

**3. Réduire les arrivées brutales d'eau** en engageant une étude de recherche de sites permettant le stockage temporaire d'eau lors des épisodes de fortes précipitations.

## Quelles seront les actions mises en œuvre en 2016 ?

Pour 2016, la priorité est la protection du centre-ville de Morlaix par la mise en place de protections individuelles : batardeaux, clapets anti-retour, pompes... (voir détails de l'opération ci-après).



Photos SMT

Morlaix, décembre 2013.

## Commerçants et habitants du centre-ville de Morlaix, contactez le SMT pour vous équiper de protections !

Historiquement, les inondations les plus fréquentes à Morlaix ont été de courte durée (24 à 36 heures). Pour protéger les commerces et les habitations des entrées d'eau et faciliter le retour à la normale, il est nécessaire de disposer d'équipements adaptés.

Le SMT va confier à un bureau d'études spécialisé le diagnostic de chaque commerce et de chaque habitation vulnérable aux inondations. L'objectif de ces diagnostics est d'identifier des solutions de protection adaptées à chaque bâtiment.



Batardeau à l'hôtel de ville de Morlaix.

À l'issue de ces diagnostics, le SMT mettra à disposition des occupants les matériels de protections préconisés.

Une réunion d'information sera organisée courant avril pour présenter les modalités de mise en œuvre de cette mesure. Si vous êtes intéressé(e) et concerné(e) par cette opération, prenez dès à présent contact avec Clément LE SAUX au : 02 98 15 15 15.

### 3 ans pour préparer la création de bassins écrêteurs de crues

Le principe de cette action est d'éviter que toutes les précipitations se concentrent en même temps à Morlaix grâce à des bassins de stockage temporaire situés en amont de Morlaix. Des études approfondies vont être menées entre 2016 et 2018 pour préparer ces travaux. Une fois en service, les bassins ne permettront pas de supprimer complètement le risque mais permettront d'éviter les inondations les plus fréquentes.

### CALENDRIER

#### Printemps 2016

Signature de la convention par tous les partenaires permettant le lancement des actions

#### Été 2016

Démarrage des premiers diagnostics

#### Fin 2016

Livraison des premiers équipements de protection

2016 sera la dernière année de diffusion du Kichen an Dour par voie postale. En effet, dans un souci de réduction des coûts et d'utilisation de papier, notre plaquette de communication sera diffusée par mail à partir de 2017. Aussi, pour continuer à suivre les actualités des actions menées par le SMT et recevoir nos prochains numéros (et uniquement), inscrivez-vous dès maintenant en nous envoyant votre adresse mail à : [contact@syndicat-tregor.fr](mailto:contact@syndicat-tregor.fr).



# La Balsamine de l'Himalaya, une espèce invasive, qui envahit nos cours d'eau



Photo SMT

Vue d'un massif de Balsamine.

Ne vous fiez pas à l'apparence sympathique de cette plante originaire de l'ouest de l'Himalaya, car elle a adopté un caractère invasif depuis une cinquantaine d'années. Sa technique de développement est imparable: arrivé à maturité, le fruit de la Balsamine explose et les graines sont projetées à plusieurs mètres de la plante. Celles tombant dans la rivière sont emportées et redéposées en aval, c'est ainsi que les berges d'un cours d'eau entier peuvent être envahies très rapidement.

On retrouve cette espèce indésirable sur les berges de nombreux cours d'eau du Nord Est et du Sud de la France. Elle a fait ses premières apparitions sur les bords du Dourduff (Lanmeur, Plouézoc'h, Garlan) et du ruisseau du Lapic (Guimaëc, Locquirec) il y a quelques années. Le Syndicat mixte du Trégor engage depuis trois ans des prestataires pour réaliser l'enlèvement des plantes sur le territoire. Une nouvelle campagne sera menée durant les mois de juin et juillet de cette année sur l'ensemble des cours d'eau envahi (Dourduff, Lapic, Jarlot et Queffleuth).

L'implication de tous est indispensable pour lutter contre l'implantation de la Balsamine au bord de nos cours d'eau, cette espèce nuisant gravement à la flore naturellement présente et contribuant à altérer la biodiversité.

- **Signalez la présence** de plants de Balsamine au Syndicat mixte du Trégor ;
- **Procédez à leur arrachage** avant la montée en graine (généralement à partir du mois d'août) ;
- **Ne déposez pas de déchets** de jardin contaminés par des graines de Balsamine dans des milieux naturels.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les techniciens rivière du Syndicat mixte du Trégor, Yann Larhantec et Sébastien Le Goff: 02 98 15 15 19



## Jardiner au naturel, une semaine pour sensibiliser

Ces 10 premiers jours du printemps ont été l'occasion de sensibiliser sur la réduction de l'usage des pesticides dans son jardin.

Afin d'expliquer et de promouvoir les bonnes pratiques qui permettent de réduire, voire de supprimer, la présence de pesticides dans l'eau des rivières, le SMT s'est fait le relais de la **Semaine pour les alternatives aux pesticides 2016**. En partenariat avec les associations locales (ULAMIR-CPIE et Au Fil du Queffleuth), le SMT a proposé des animations pour jardiner au naturel.

### Au programme:

#### 20 mars 2016

Le Comité de chômeurs de Morlaix a ouvert ses portes le temps d'une journée. Ce fut l'occasion de découvrir les jardins solidaires de Morlaix au travers d'animations tout au long de la journée: réalisation de bombes de graines, jeu de piste, visites des jardins et échanges nourris avec les jardiniers. Les animateurs de Au Fil du

Queffleuth et de la Penzé ont pu échanger et sensibiliser les 35 jardiniers amateurs, en attendant d'astuces de jardinage au naturel.

#### 21 et 25 mars 2016

Avec le CPIE, ce sont 2 groupes de près de 30 écoliers de Keristin à Plouézoc'h qui ont fabriqué des gîtes à insectes. Cette animation a été l'occasion de sensibiliser les plus jeunes.

### La réglementation évolue

D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec la loi LABBE, les particuliers seront amenés à ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans leurs jardins. Seuls les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique pourront être utilisés. La vente en libre-service sera également interdite.

Directeur de la publication: Guy Pennec

N° ISSN: 2431-417X • Publication gratuite éditée à 29 000 exemplaires par le Syndicat mixte pour la gestion des cours d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix CS 60999 • Place O. Krébel • 29679 Morlaix cedex • Tél. 02 98 15 15 15 Fax 02 98 15 15 20 • E-mail: contact@syndicat-tregor.fr



Imprimé sur papier PEFC, par Cloître Imprimeurs